

FO

Agriculture
Alimentation
Pêche & Forêt

Elections CAP et CCP du 15 novembre 2011

ÉLECTIONS À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DES TECHNICIENS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Le rôle des Commissions Administratives Paritaires (CAP) est capital dans la carrière d'un fonctionnaire. Elles sont consultées sur :

- > L'avancement,
- > La réduction d'ancienneté,
- > La mutation, le détachement, la disponibilité, la réintégration,
- > Le refus de temps partiel, d'autorisation d'absence, de congé formation,
- > Le montant des indemnités et primes,
- > L'entretien professionnel,
- > Les mesures disciplinaires.

VOTER FORCE OUVRIÈRE

1^{ère} organisation syndicale
dans les CAP tous secteurs confondus,
c'est l'assurance d'être entendu
et représenté.

ÉCOUTER
COMPRENDRE
AGIR

Vos représentants FO, présents avant, pendant et après la CAP, sont :

> **Libres** : ils savent dire « NON » et dénoncer les actions douteuses

> **Indépendants** : car affranchis de toutes pressions idéologiques

> **Déterminés** : vos élus n'ont pour but que de défendre vos droits et intérêts, dans votre déroulement de carrière et l'exercice de votre métier. Ils présentent et obtiennent ainsi des résultats y compris pour les oubliés de l'administration.



SFOERTA
la force syndicale



LES RAISONS

DE VOTER FORCE OUVRIERE

FO des élus attentifs à vos côtés :

Indépendants de l'Administration, à votre écoute, ils vous défendront dans un esprit d'intégrité et d'égalité durant la CAP.

- ils prendront en considération votre situation personnelle avant la CAP.
- Ils défendront votre dossier devant la Commission dans le respect des règles retenues par la CAP, y compris pour les agents oubliés par l'Administration ou qui ont un avis défavorable de leur hiérarchie.
- Ils vous rendront compte de leurs travaux et des résultats obtenus.
- Ils resteront à votre disposition pour vous renseigner avant et après la CAP.

FO un syndicat représentatif :

Si la défense individuelle des personnels est indispensable au moment de la CAP, l'action syndicale ne saurait se limiter à cet aspect.

Comme tous les fonctionnaires, comme l'ensemble des salariés, nous sommes confrontés à une longue série de remise en cause d'acquis sociaux. La défense et la résistance collectives, basées sur la solidarité entre les salariés, c'est le fondement même du syndicalisme qui s'exprime dans l'organisation confédérale, dans la Confédération Générale du Travail – FORCE OUVRIERE, unissant l'ensemble des salariés (du public et du privé, actifs, ayant ou non un emploi, et retraités). La défense de l'école et des services publics de la République constituant notre ciment d'organisation syndicale confédérale.

FORCE OUVRIERE, c'est aussi une Fédération de Fonctionnaires qui négocie à la Fonction Publique nos statuts, nos salaires, les problèmes d'hygiène et de sécurité au travail, de formation, ... des fonctionnaires et agents publics de l'Etat ou territoriaux. FO est devenue en 2010 la 2^{ème} organisation syndicale de toute la fonction Publique et conforte cette place aux élections du 20 octobre 2011 dans la Fonction Publique de l'Etat.

Au niveau du MAAPRAT, c'est le SFOERTA, qui appartient à l'Union des Syndicats FO du Ministère de l'Agriculture (USFOMA) qui vous défendra. FO, qui a été reconduite 2^{ème} organisation syndicale du MAAPRAT, 1^{ère} dans les services déconcentrés, 2^{ème} de la DGER, vous défendra dans toutes les instances : Comités Techniques, CHSCT, ... et tous leurs groupes de travail.

Par votre vote pour la liste présentée par **FORCE OUVRIERE** vous conforterez le syndicalisme confédéré indépendant **FORCE OUVRIERE**, seul à même de vous défendre efficacement individuellement et collectivement dans toutes les circonstances, que vous soyez en activité dans la Fonction Publique de l'Etat ou la Territoriale.

FO un syndicat combatif qui porte des revendications claires pour vous défendre:

Quand d'autres n'hésitent pas à signer des accords complices à la Fonction Publique (salaires, nouvelles grilles B, nouvelle loi sur la représentativité, ...), FO mène un combat permanent pour la défense d'un service public républicain, la défense du statut, des salaires, des droits sociaux et une lutte incessante depuis 2007, contre la destruction de la Fonction Publique (RGPP). Nos revendications sont claires, nos actions sont déterminées comme nous l'avons prouvé en 2010 lors du combat sur les retraités où nous étions les seuls à demander clairement le retrait du projet de loi visant à prolonger l'âge de départ.

De nombreux changements sont intervenus ou vont intervenir : mise en oeuvre de la Révision Générale des Politiques Publique (RGPP) , changement des règles de promotion par suppression du dossier de promotion à remplir par l'agent, projet de fusion des corps de TEPETA - Techniciens de laboratoire - Techniciens Formation Recherche de l'enseignement supérieur , Primes de Fonctions et de Résultats (PFR), mise en place du Nouvel Espace Statutaire (NES), entretien professionnel, etc...

**Toutes ces évolutions vous concernent au 1er rang,
FO continuera de défendre l'intérêt collectif du corps.
Mais une CAP c'est d'abord pour défendre l'intérêt particulier
ou individuel de l'agent : promotion, mobilité, etc....**

15 NOVEMBRE
JE VOTE FO!

JE-NOUS-TOUS FO!

CE QUE FORCE OUVRIERE REFUSE :

- > **La rémunération au mérite** apportée par la PFR (Prime de Fonctions et de Résultats) qui individualisera les rémunérations à partir de critères souvent arbitraires.
- > **Les disparités** de primes, conditions de travail (congrés, horaires, ...) entre les TEPETA Vie Scolaire et IBA.
- > Que les TEPETA en détachement sans limitation de durée auprès des régions soient les **oubliés lors des CAP promotions**. Attention : c'est l'indice de cette carrière, dite inactive au MAAPRAT, qui sera la base de calcul de votre pension à votre départ en retraite.
- > **Le départ de l'enseignement agricole public dans un ministère de l'Education.**

CE QUE FORCE OUVRIERE EXIGERA :

- > **Le maintien des CAP nationales** avec l'intégralité de leurs prérogatives afin de garantir l'égalité de traitement des agents,
- > **Notre présence aux commissions d'arbitrage** au vu du nombre croissant d'avis sous réserves rendus par l'administration lors des CAP de mutations, ceux-ci devant redevenir exceptionnels et non systématiques comme c'est le cas actuellement,
- > **La prise en compte de la diversité des métiers et acquis (congrés, ...)**, notamment dans le cadre de la fusion si elle a lieu, avec les mêmes conditions d'exercice pour tout le corps des TEPETA actuel (IBA et Vie Scolaire),
- > **L'accès à un 3^{ème} grade** (qui viendra avec la fusion des trois corps de techniciens du MAAPRAT) **et à la catégorie A,**
- > **Plus de promotions de grade** en veillant à obtenir les meilleurs ratios promus / promouvables. Le nombre de fonctionnaires pouvant être promus au titre d'une année est déterminé par un ratio Promus/promouvables (ou Pro/Pro). C'est à dire que s'il y a 100 TEPETA classe normale promouvables (qui remplissent les conditions de promouvabilité fixées par le statut), 20 seront promus en classe principale,
- > L'attribution de **bonifications d'ancienneté** (accordées lors de l'entretien professionnel) basée sur des critères objectifs prenant en compte l'ancienneté dans le corps , le grade, etc..
- > **La transparence dans les propositions d'avancement des IGAPS** (Ingénieur/inspecteur général chargé d'appui aux personnes et aux structures),
- > La demande de **titularisation** (déprécarisation) de tous les agents non titulaires,
- > La création de postes de TEPETA à la hauteur des besoins des établissements,
- > Une **formation professionnelle** de proximité ambitieuse et individualisée, adaptée aux postes occupés par les TEPETA,
- > **L'augmentation de la valeur du point d'indice.**





Avec FO, **JE** défends mon statut et mes conditions de travail
Avec FO, **NOUS** portons ensemble des revendications claires et fortes pour mieux assurer nos missions
Avec FO, **TOUS** se mobilisent pour faire progresser le service public de la République

Les collègues que vous allez élire s'engagent à vous représenter et à porter vos revendications. Ils sont déterminés à faire progresser le corps des TEPETA, notamment lors de la fusion avec ceux des Techniciens de laboratoire et Techniciens Formation Recherche de l'enseignement supérieur où nos collègues élus bien représentés nous aideront à défendre la catégorie B.

Vos candidats :

TEPETA classe principale :

M. FONTAINE Sébastien - LEGTA Macon – 71
Mme ACHERITOGARAY Sylvie - LPA Orthez - 64
M. SAHUC Franck - LEGTA Mayotte - 97
M. PERRIER Hubert - LEGTA Morlaix – 29

TEPETA classe normale :

M. BOUABDALLAH Abderrahim - LEGTA Chateaulin – 29
M. CANCIANI René Max - LEGTA Périgueux - 24
M. BORDES Gilles - LEGTA Cahors - 46
M. ESCANDE Olivier - LEGTA Nîmes - 30

VOTRE DROIT

Nous signaler
vos problèmes

NOTRE OBLIGATION

Les résoudre

Attention : n'écrivez pas sur votre bulletin de vote. Toute rature, tout panachage, entraîne l'annulation du bulletin de vote. N'ajoutez et n'enlevez aucun nom.

POUR LE SCRUTIN DU 15 NOVEMBRE 2011 VOTEZ ET FAITES VOTER FORCE OUVRIERE

Important : votre vote doit **IMPERATIVEMENT parvenir avant le 15 novembre** . Seuls les votes parvenus au Ministère de l'Agriculture pour cette date seront pris en compte, le dépouillement ayant lieu le lendemain matin.
Votez dès réception du matériel de vote.

SFOERTA

B 413
78 Rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
Tel : 01 49 55 43 53 Fax : 01 49 55 48 80
sfoerta@agriculture.gouv.fr

SFOERTA
la force syndicale